



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19
Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

Le 12 février 2018

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonnes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Monsieur BARBOT absent ayant donné pouvoir à Madame SERRANO Liliane,
- Madame FRANKE absente ayant donné pouvoir à Madame BOITON Jocelyne
- Madame AH-TONG absente excusée,
- Monsieur CHAUSSARD absent excusé,
- Madame PICHARD absente.

Monsieur CARON est désigné secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 15 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Ajustement de la subvention communale pour la classe découverte

Madame le Maire rappelle que lors de la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2017 concernant la subvention communale de la classe découverte de mars 2018, le calcul avait été fait pour 46 élèves ; Une nouvelle élève de CM2 est arrivée à l'école élémentaire, depuis. Il est donc proposé de réajuster le montant total de la subvention en conséquence. D'autre part, le projet global a été définitivement arrêté à **14027,80€**. La répartition serait donc la suivante :

La subvention communale par enfant restera la même, seul le montant total change :

- **110€/enfant seul**
- **130€/ enfant pour les fratries** (pour les familles dont 2 enfants partent)

Soit un total de **5 410€** (35 enfants à 110€ et 12 à 130€).

La coopérative scolaire versera 1337,80€ soit 28€ par élève, il restera à la charge des familles 7280€ soit 160€ par enfant seul ou 140€ par enfant pour les fratries.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'ajustement du montant de la subvention pour la classe découverte.

III) Ouverture et fermeture de poste

Mme le Maire présente le tableau des effectifs des employés communaux. Suite à un départ en retraite, un poste d'adjoint technique à temps plein se libère. Madame le Maire propose qu'il soit repris par la personne actuellement sur le poste d'adjoint technique ouvert le 10 novembre 2017 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Il convient de fermer ce poste qui n'est plus nécessaire après avis du Comité Technique.

Tableau des effectifs à compter du 01 février 2018					
Catégorie	Grade	postes	pourvus	Titulaires TC	Titulaires TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE					
C	adjoint administratif	2	2	2	0
FILIERE TECHNIQUE					
C	adjoint technique	6	6	2	1: 17h30 1: 20h25 1: 27h51 1:32h
C	<i>adjoint technique (accroissement temporaire d'activités)</i>	1	0	0	0
FILIERE ATSEM					
C	ATSEM principal de 2ème classe	1	1	0	1 : 27h12
AUTRES					
C					

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois proposé.

VI) Questions diverses

- Demande de fusion des deux écoles de la part de l'inspection d'académie de l'Education nationale :

Madame le Maire explique qu'elle a eu, avec Madame TEYSSEYRE et les deux directrices des écoles, un entretien, le 9 janvier dernier, avec Madame l'Inspectrice de circonscription, où celle-ci proposait la fusion des deux écoles en exposant les avantages de celle-ci (un seul poste de direction, moins de conseils d'écoles...), tout en rappelant que c'était de l'autorité du Maire de le proposer (après un avis consultatif d'un Conseil extraordinaire des deux écoles).

Après avoir étudié cette demande, avec les deux directrices (qui de leur côté ont également averti les parents d'élèves délégués), puis en commission scolaire le 24 janvier 2018, il a été constaté que cette proposition n'entraînerait aucune baisse de dépenses de fonctionnement pour la commune, les bâtiments étant séparés (abonnement téléphone, internet, chauffage), les frais de fonctionnement et investissement étant calculés selon le nombre d'enfants et le personnel communal rattaché aux écoles et services périscolaires ne variant pas non plus.

Encore plus important, cette fusion ne répondait en rien à la préoccupation principale de la commune, à savoir les effectifs à la baisse sur les années à venir, qui entraîneront inmanquablement des triples niveaux, qui plus est mélangés entre élèves de maternelle et élémentaire si nous groupions les deux écoles. A l'heure, où le gouvernement propose des classes de 12 élèves en CP dans les REP, cette fusion provoquerait exactement l'effet inverse.

Le Conseil d'école extraordinaire n'a finalement pas eu lieu puisqu'il ne peut être convoqué qu'à la demande du Maire, du directeur ou de la majorité des représentants du Conseil et non à la demande de l'Inspection de l'Education Nationale ; ces trois acteurs ne voyaient aucun avantage à une fusion des deux écoles vayroises.

Le Conseil Municipal prend acte et insiste sur l'attention à porter à la qualité de l'enseignement sur Vayres qui ne peut pas passer par des classes surchargées.

- Travaux Route de la Ruchère :

Les travaux ont débuté le 8 janvier 2018. Madame le Maire explique que nous attendons des devis pour profiter des travaux d'enfouissement afin de corriger certains défauts qui subsistent depuis quelques temps comme l'affaissement de la rue au niveau du n°27 ou la descente vers le n°13.

Le Conseil Municipal prend acte.

- Travaux Ferme du Château :

Les travaux ont débuté le 5 janvier 2018. Au vu des comptes rendus de chantier il apparait que le coût des travaux devrait être un peu plus élevé que prévu.

Le Conseil Municipal prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

Le Maire,
Jocelyne BOITON.

